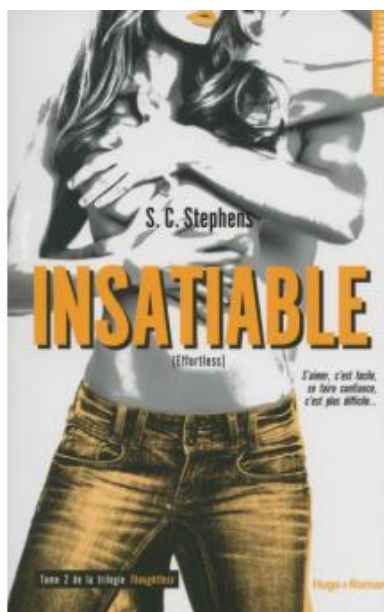


Insatiable T02 de la trilogie Thoughtless



Editeur:	Hugo Roman
ISBN:	2755615125
Collection:	New Romance
Nombre de pages:	553
Date de parution:	03/07/2014
Auteur:	S.C. Stephens

[Insatiable T02 de la trilogie Thoughtless.pdf](#)

[Insatiable T02 de la trilogie Thoughtless.epub](#)

La série phénomène de C. S. Stephens est de retour, avec son couple désormais mythique : Kiera et Kellan. Dans Indécise, le premier volet de la trilogie, Kiera s'était retrouvée en plein milieu d'un triangle amoureux, avec son lot de mensonge, de trahison et de souffrance.

S'ils sont parvenus à s'avouer leur amour, si Kiera a enfin fait son choix et quitté Denny, si Kellan et elle forment désormais un véritable couple, leur vie ne sera pas pour autant un long fleuve tranquille. Car l'histoire se répète : en effet, alors que Kiera et Kellan s'étaient rapprochés à l'occasion de l'absence de Denny, c'est maintenant au tour de Kellan de laisser seule la fragile Kiera. Son groupe a décroché une tournée et le très sexy chanteur des D-Bags doit donc s'absenter. Kiera devra tirer les enseignements de ses erreurs passées et prendre de l'assurance ; Kellan, lui, devra apprendre à se confier ; bref le jeune couple devra se faire confiance. Et leur relation étant née dans la trahison, cela ne s'annonce pas facile ! Y parviendront-ils ? Un parcours vers l'âge adulte plein de sensibilité, de sensualité et non dénué d'humour. C. S. STEPHENS Auteur de best-seller aux États-Unis. Après le succès de Thoughtless, elle n'a cessé d'écrire.

Les deux autres volumes de la série ont connu un succès similaire. Tous ont été publiés chez Gallery Books (Simon & Schuster).

] à la fois. Définition légale. Définition légale.] à la fois. Selon la loi française (LOI n° 2011-590) un livre numérique est « une œuvre de l'esprit créée par un ou plusieurs auteurs [. Selon la loi française (LOI n° 2011-590) un livre numérique est « une œuvre de l'esprit créée par un ou plusieurs auteurs [. Selon la loi française (LOI n° 2011-590) un livre numérique est « une œuvre de l'esprit créée par un ou plusieurs auteurs [.] à la fois. Définition légale.

Définition légale. Selon la loi française (LOI n° 2011-590) un livre numérique est « une œuvre de l'esprit

créée par un ou plusieurs auteurs [.] à la fois.